

Nouméa le 21 Juin 2021



Mathieu NONNON

Inspecteur des installations classées – Service industrie
DIRECTION DE L'INDUSTRIE, DES MINES ET DE L'ÉNERGIE

☎ (+687) 27 02 64 – TolP : 908-687

☎ (+687) 73 20 20 (Astreinte Ultime)

✉ mathieu.nonnon@gouv.nc | Ⓛ dimenc.gouv.nc

1 ter rue Unger - BP M2 -98849 NOUMÉA CEDEX

La DIMENC est certifiée ISO:9001 depuis 2006

Objet : Demandes d'autorisation d'exportation de déchets

REF : NC 08/21 & 09/21 // Correspondance NZ : IMNZ 07/21 & 08/21

Monsieur,

Dans le cadre de nos activités de gestion des déchets spéciaux et dangereux en Nouvelle Calédonie, nous vous adressons ce jour deux demandes d'autorisation d'exportation de déchets vers la Nouvelle Zélande. En partenariat avec la société **Salters Cartage NZ Ltd** qui se chargera de l'élimination et du traitement de nos déchets, nous sollicitons votre agrément d'exportation pour les différents types de déchets suivants :

	Waste product	Waste code	UN	EC list	Qty	Ship #	IMNZ	REF NC #
1	Déchets de mélanges et/ou émulsions huile/eau ou hydrocarbure/eau Waste hydrocarbon oil and grease contaminated liquids, soils and solids	A4060	1268 1993 3077 3082	13 05 08 15 02 02 17 05 03 16 01 07	4000 TONS	250	07/21	08/21
2	Déchets d'huiles minérales impropre à l'usage initialement prévu Waste hydrocarbon contaminated oils, sludges and solids	A3020	1268 3077 3082	13 02 08 13 08 99 15 02 02	2000 TONS	150	08/21	09/21

Nous vous transmettons pour chaque type de déchet :

La notification en double exemplaire,

Vous trouverez également :

Le contrat avec Salters Cartage NZ Ltd en double exemplaire (Annexe 1),

La liste des autorités compétentes (Annexe 2),

La route pour le transport (Annexe 3),

Ce dossier vous sera également transmis en version numérique.

Vous remerciant par avance pour l'attention que vous porterez à nos demandes, je vous prie d'agrérer l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Julien Couly
Gérant

ROBEX SARL
1 RUE PAPIN - DUCOS
BP 16034 NC. CEDEX
Tél. +687 77 38 08
+687 23 11 50
email: robex@noumea.nc

